

Charte de bonne conduite pour les visites en EHPAD

*Par la signature de la présente charte, l'établissement et les « visiteurs » (familles, proches) s'engagent à respecter les règles de bonne conduite énumérées ci-après pour les visites dans La résidence **LE GRAND CLOS** conformément au consignes du 24 janvier 2021 par le Ministère des Solidarités et de la Santé.*

1. Les visites ont lieu uniquement sur rendez-vous préalable auprès de l'accueil de la résidence. Les visites en dehors des horaires prévus ou sans rendez-vous préalable seront refusées.
2. Les visites ont lieu en salon de convivialité. Des dérogations individuelles exceptionnelles peuvent être accordées par la Direction de l'établissement (notamment pour les résidents en fin de vie). La décision est prise par la direction après concertation collégiale avec l'équipe soignante et le médecin coordonnateur.
3. Selon la situation sanitaire environnante et la couverture vaccinale de la résidence, les visites pourront avoir lieu en chambre (voir les conditions appliquées dans la résidence sur le protocole affiché)
4. Les visites sont ouvertes aux familles et proches des résidents dans la limite de 2 personnes en salon de convivialité et en extérieur et dans la limite d'une personne en chambre.
5. Les visites sont interdites aux mineurs.
6. Les visiteurs ne devront pas être accompagnés d'animaux.
7. Les visites sont suspendues dès lors qu'un cas de COVID est détecté au sein de la résidence dans les 10 derniers jours.
8. Les visites des visiteurs extérieurs ayant séjourné à l'étranger dans les 14 jours, ou ayant eu un contact à risque avec une personne ayant séjourné à l'étranger dans les 14 jours, sont suspendues.
9. Les visiteurs s'assurent de ne pas être porteurs de symptômes liés au COVID19 ou à d'autres maladies contagieuses. Préalablement à la visite, ils s'engagent à remplir le questionnaire d'auto-évaluation de santé.

10. Les visiteurs s'engagent à porter un masque chirurgical et à respecter les consignes de distanciation de 1,5 m à tout moment lors de leur visite en restant dans les zones définies pour ces rencontres.
11. Les visiteurs s'engagent sans réserve à respecter les consignes de sécurité qui leur sont communiquées à l'arrivée dans la résidence : prise de température, désinfection des mains, signature du registre des entrées et sorties, signature de la déclaration sur l'honneur.
12. Les visiteurs sont informés que tout contact physique avec le résident est proscrit.
13. L'établissement s'engage à s'assurer de la mise en place des mesures barrières et de la désinfection des espaces après chaque visite.

En cas de non-respect par les proches, des bonnes pratiques énumérées dans cette charte, les « visites » pourront être suspendues par la direction de l'établissement.

Fait à le plessis bouchard

Le 09/03/2021

Pour l'établissement

Nom : POUGETOUX

Prénom : Emmanuel

Fonction : Directeur

Lu et approuvé



M. Emmanuel POUGETOUX
Directeur
Résidence Le Grand Clo
3 rue G. Péri - Le Plessis Bouchard
TÉL. : 01 30 72 72 72
Mail : epougetoux@chpied-sonne.fr

Signature précédée de la mention

« Lu et approuvé »

Pour le visiteur

Nom :

Prénom :

Nom et Prénom du Résident

Lien de parenté :

Signature précédée de la mention

« Lu et approuvé »

